

L'aide à l'enfance, parent pauvre de l'action sociale

Mots clés : [Protection de l'enfance](#), [Infographie](#), [Sarthe](#), [Francis Szpiner](#), [Jean-Pierre Hardy](#), [ADF](#), [Drees](#), [Oned](#)

Par [Isabelle de Foucaud](#), [Service infographie du Figaro](#) Mis à jour le 26/06/2012 à 18:42 | publié

le 26/06/2012 à 13:53 [Réactions](#) (12)

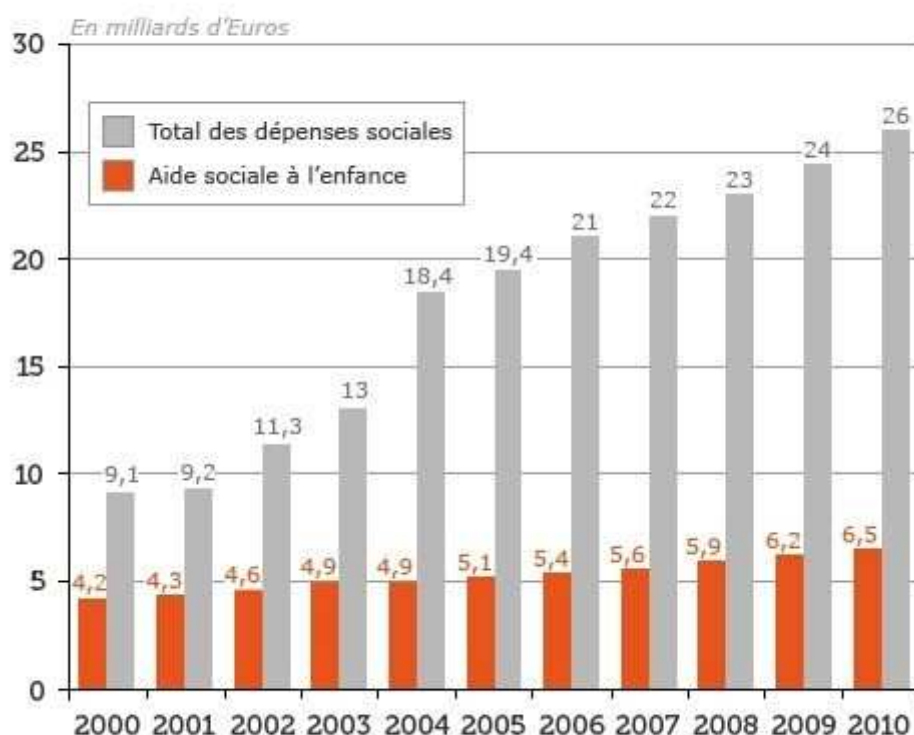
INFOGRAPHIE INTERACTIVE - Premier poste de dépenses sociales des départements jusqu'en 2002, la protection de l'enfance a été progressivement éclipsée par les budgets consacrés à l'insertion et aux personnes âgées.



Pour les associations, l'«affaire Marina» révèle les carences de la Protection de l'enfance en France, qui est gérée par les départements depuis 1986. Crédits photo : BRUNO FERRANDEZ/AFP

Le procès des parents de la petite Marina, tuée en août 2009 après avoir subi de multiples sévices, **s'est achevé ce mardi**. Pour les associations qui se sont portées partie civile - La Voix de l'enfant, Innocence en danger, Enfance et partage et L'Enfant bleu -, cette affaire révèle les carences de la **Protection de l'enfance** en France, qui est gérée par les départements depuis 1986. La Voix de l'enfant compte d'ailleurs «déposer plainte contre X» à l'issue du procès, a indiqué lundi lors de sa plaidoirie l'avocat de l'association, Me Francis Szpiner. Un procès qui deviendra alors **celui des dysfonctionnements de l'aide à l'enfance**.

Dépenses totales nettes d'aide sociale à l'enfance (ASE) des départements en France métropolitaine



Sources : Insee, Drees

Une réforme a pourtant été menée en 2007, mettant l'accent sur la prévention pour détecter le plus tôt possible ce type de maltraitance. Sa mise en œuvre souffre d'un «manque de moyens financiers et humains», juge cependant Martine Brousse, directrice de La Voix de l'enfant, interrogée par France Télévisions. Les conseils généraux ont consacré 6,26 milliards d'euros à l'aide sociale à l'enfance (ASE) en 2009, selon les dernières données de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). En 2010, d'après des estimations encore provisoires, ces dépenses se sont établies à 6,5 milliards d'euros, majoritairement dédiées aux placements d'enfants en établissement **ou en famille d'accueil**, suivies par les frais liés aux actions éducatives à domicile ou en milieu ouvert et, enfin, dans une moindre échelle, les mesures de prévention.

Si les crédits qui lui sont consacrés ont progressé à un rythme régulier depuis vingt-cinq ans, la protection de l'enfance a vu **son poids dans l'aide sociale** fondre. Elle représentait 25% des dépenses nettes totales d'aide sociale en France métropolitaine en 2010 -qui ont atteint 26 milliards d'euros, en hausse de 4,9% par rapport à 2009- contre encore près de la moitié en 2000. En parallèle, le nombre de bénéficiaires est resté stable, avec environ 250.000 bénéficiaires par an de 1984 à 2003.

«De 1985 à 2002, les dépenses consacrées à la famille et à l'enfance ont constitué le premier poste de l'action sociale départementale», rappelle l'Assemblée des départements de France (ADF), **dans un rapport paru en avril**. Avec la création en 2002 de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), destinée aux personnes âgées, et le transfert en 2004 aux conseils

généraux de la gestion des minima sociaux RMI et API, devenus le RSA, «les dépenses consacrées à l'insertion et aux personnes âgées sont devenues prépondérantes». Résultat: l'aide à l'enfance est devenue le troisième des quatre grands postes de dépenses sociales: les allocations RSA et l'insertion ; les personnes âgées ; l'enfance ; et, enfin, les personnes handicapées. «Cette répartition varie très nettement d'un département à l'autre», nuance Jean-Pierre Hardy, chef de service des politiques sociales à l'ADF.